

LAMBIN (*Florimond-Justin-Louis-Marie*), Procureur d'État, directeur général (Ypres, 21.9.1868 — Woluwé-St-Lambert, 25.2.1941). Fils de Justin et de De Boo, Emma ; époux de Bourdeaux, Marguerite.

Quand il entra au service de l'É. I. C. le 23 septembre 1903, Florimond Lambin, docteur en droit de l'Université de Gand, avait déjà pratiqué au Barreau gantois de 1892 à 1895, été attaché à l'Administration de l'Enseignement supérieur des Sciences et des Lettres du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique de 1895 à 1899 et professé le droit commercial à l'École supérieure commerciale et consulaire de Mons.

Parti d'Anvers à destination de Boma le 15 octobre 1903, il fut à son arrivée attaché à la direction administrative de la Justice, et conjointement, le 13 juin 1904, au Tribunal de 1^{re} instance du Bas-Congo en qualité de juge suppléant, d'abord, puis, à partir du 3 avril 1905, en qualité de substitut suppléant. Mais, nommé magistrat, à titre définitif, par un décret du 20 octobre suivant, il venait, à cette date, d'être chargé de la direction intérimaire de la Justice pendant un voyage dans le Haut du directeur titulaire, Robert de Meulemeester. Cet interim l'obligea à prolonger son premier terme statutaire de service et il ne rentra en congé que le 13 février 1906.

Il repartit d'Anvers le 11 octobre suivant et, à son arrivée à Boma, fut de nouveau désigné pour remplir intérimairement les fonctions de directeur de la Justice, service du Gouvernement général auquel il fut nommé directeur adjoint le 5 septembre 1907. Il quitta le Congo le 22 août suivant pour s'embarquer à Saint-Paul de Loanda et arriver à Bruxelles un mois avant l'annexion du Congo à la Belgique.

Il repartit pour un troisième terme de deux ans le 18 février 1909, nommé par arrêté royal daté de la veille, procureur d'État près le Tribunal de 1^{re} instance de Boma, pour se voir commissionné en outre, le 11 juin suivant, en qualité d'officier du M. P. près le Tribunal d'appel de Boma, le 11 septembre suivant, comme juge suppléant à ce Tribunal et se voir confier, le 11 août 1910 l'interim de procureur général. Il quitta, cette fois sans esprit de retour le Congo, le 11 août 1910, arriva à Anvers le 30 et, son congé statutaire achevé, donna sa démission le 17 février 1911.

Sa démission de la magistrature coloniale n'entraînerait, pour Lambin, aucun renoncement à servir son Pays dans son avenir d'outre-mer. Le jour même de cette démission, il était nommé, à titre personnel, chef de division dans les services de l'administration métropolitaine du Congo belge, et attaché à la deuxième direction générale du Département (Affaires indigènes). Le 15 février 1912, il était nommé chef de division dans le cadre. Le 28 juillet 1914, il passait à la première direction (Personnel), y était nommé sous-directeur le même jour et y serait nommé directeur, à la libération du territoire, le 31 décembre 1918. Il serait encore, dans la suite, l'objet d'importantes promotions : celle d'inspecteur général (31 décembre 1924) de directeur général (30 juin 1928) et celle d'agent général de la Colonie (24 juin 1931). Cette dernière nomination ne lui enlevait pas le titre de directeur général qu'il fut d'ailleurs autorisé à porter à titre honorifique, lors de sa démission honorable du 21 janvier 1933.

Au cours de cette carrière administrative ininterrompue, Florimond Lambin avait fait partie de nombreuses commissions consultatives et notamment de celle qui avait été chargée d'examiner les titres des ayants droit à la pension de retraite prévue au décret du 2 mars 1921 ; du jury chargé, par arrêté royal du 3 avril 1935, de procéder à l'examen des épreuves du concours scolaire colonial ; de la commission supérieure de patronage de l'Exposition coloniale internationale de Paris en 1931 ; de la Commission supérieure de patronage chargée

d'encourager et de favoriser la participation des producteurs belges à l'Exposition internationale, coloniale, maritime et d'art flamand d'Anvers et à l'exposition internationale de la grande industrie, des sciences et de leurs applications et de l'art wallon de Liège, l'une et l'autre en 1930. Il avait également été le délégué du Gouvernement de la Colonie auprès de la Société des Chemins de fer du Mayumbe, membre du Conseil de discipline institué par arrêté ministériel de 11 décembre 1912 et du Conseil de la Caisse coloniale d'assurances instituée par arrêté royal du 8 octobre 1931, président de la Commission chargée par arrêté ministériel du 11 février 1931 de faire subir certaine épreuve linguistique et président de groupe à l'Exposition internationale coloniale de Paris 1931.

Lambin était, à sa mort, commandeur de l'Ordre de Léopold, et de l'Ordre de la Couronne, officier de l'Ordre de l'Étoile africaine et chevalier de l'Ordre royal du Lion ; porteur de l'Étoile de Service en argent à trois raies, de la Médaille civique de 1^{re} classe, de la Médaille commémorative du Centenaire, de la Médaille commémorative du Congo et de la Médaille commémorative de 1^{re} classe du Comité national de 1914-1918.

Il était, en outre, grand officier de l'Ordre du Nichan el Anouar, et de l'Ordre du Ouissam Alaouite chérifien, commandeur de l'Ordre de la Couronne d'Italie et de l'Ordre de l'Étoile noire du Bénin et porteur de la Médaille d'honneur française pour acte de courage et de dévouement.

21 mars 1957.
J.-M. Jadot.

Arch. Min. Col. — Trib. cong., 30 avril 1926, 2. — *La Belgique active*, Brux., 1931, 223. — *Bull. Vét. col.*, Brux., novembre 1939, 6-7.